COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

PLAN STRATÉGIQUE



NOVEMBRE 1993

Canadian Permanent Committee on Geographical Names Comité permanent canadien des noms géographiques

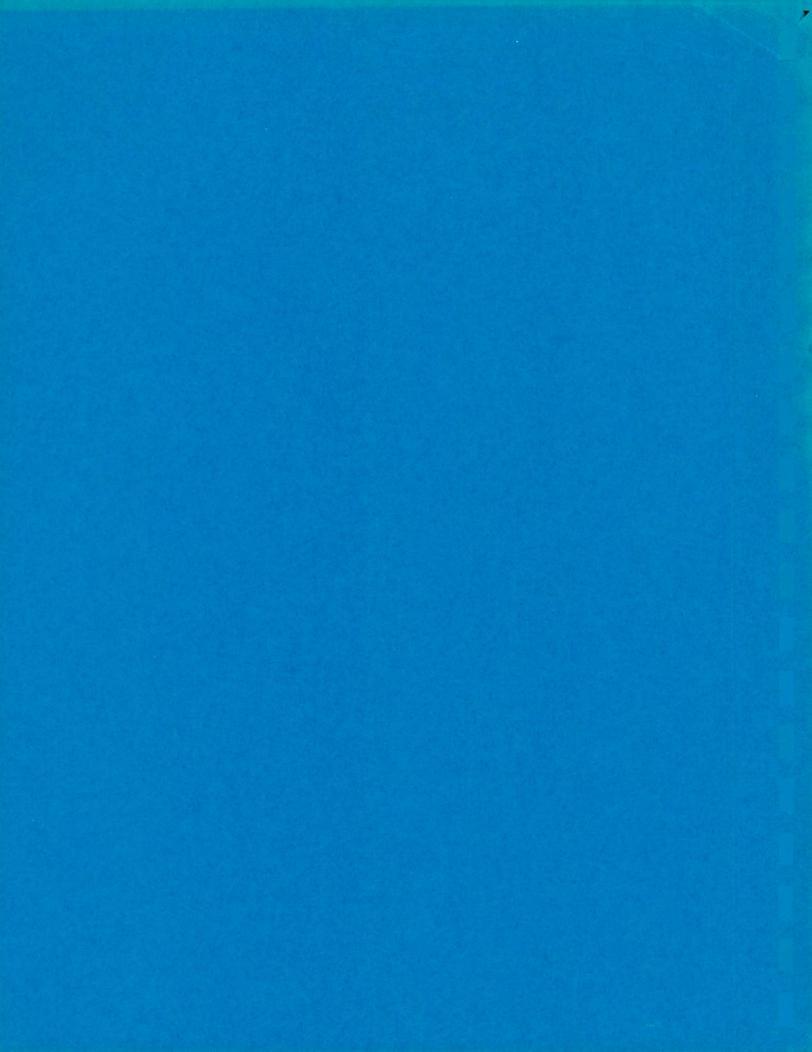
FC 36 C66 1993

OMGRE

Canadä

This document was produced by scanning the original publication.

Ce document est le produit d'une numérisation par balayage de la publication originale.



FC 36 C66 1993 Omlm

COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

0400400400400400400400

PLAN STRATÉGIQUE

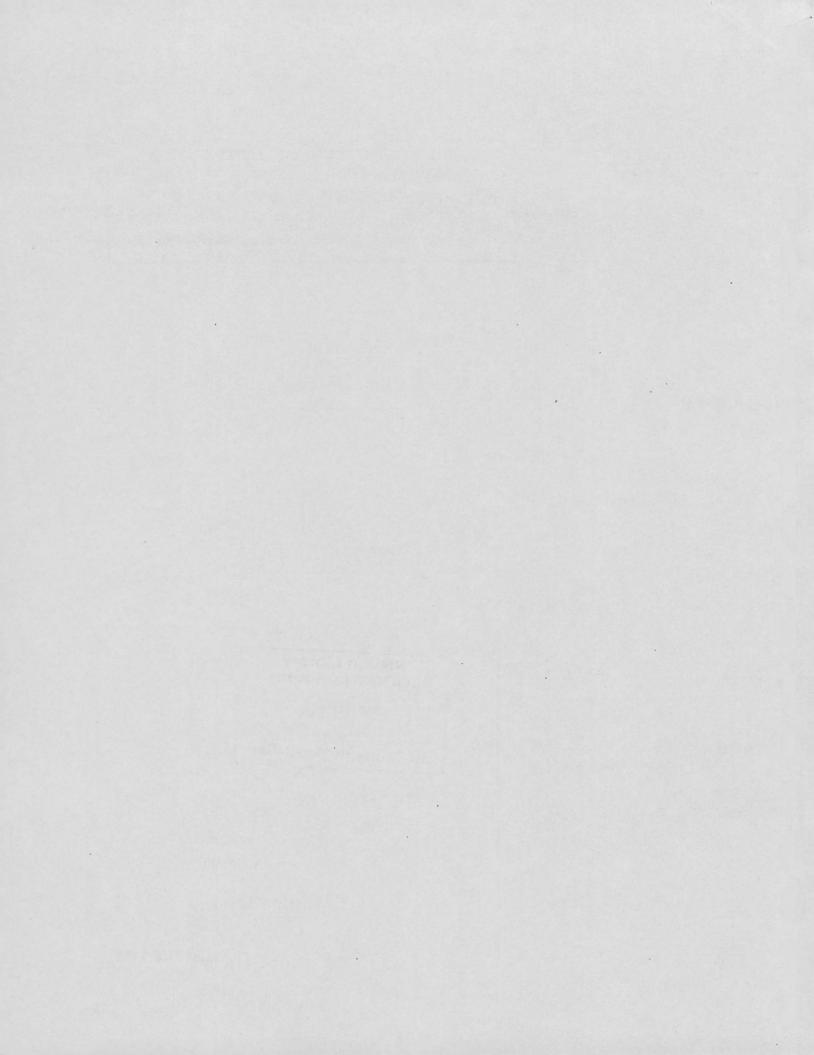
0404040404040404

MISE À JOUR DE 1993

NRCan Library (OOG-615 Booth)

SEP 2 2014

Bibliothèque de RNCan



TABLEDES MATTÈRES

Ar	perçu	1				
Renseignements de base sur le CPCNG						
Élaboration d'un plan stratégique						
Én	oncé de mission du CPCNG	6				
Pr	incipales responsabilités du CPCNG	6				
Co	omités consultatifs et groupes de travail	7				
Pr	incipaux secteurs d'activité	9				
1.	Collecte de noms géographiques	12				
2.	Automatisation des fichiers toponymiques et garantie					
	de la disponibilité de l'information dans les systèmes					
	automatisés	13				
3.	Élaboration de politiques, normes, lignes directrices et					
	principes nationaux en matière de toponymie	15				
4.	Offre de méthodes, d'outils et de cours de formation					
	appropriés à l'appui des programmes toponymiques					
	du CPCNG	17				
5.	Diffusion de données toponymiques exactes	19				
6.	Communications et relations avec la communauté					
	internationale	22				
Ar	nnexes					
1.	Composition du CPCNG en novembre 1993	24				
2.	Décret du Conseil C.P. 1990-549	28				
3.	Mandats des comités consultatifs	33				
4.	Composition des comités consultatifs,					
	novembre 1993	38				

•			
		,	
	1		
•			
		1000	

Le Comité permanent canadien des noms géographiques est l'organisme national responsable de coordonner l'activité toponymique au Canada, d'établir des normes et principes généraux pour la détermination de noms géographiques au pays et de diffuser des renseignements toponymiques et des conseils sûrs aux institutions et aux particuliers du Canada et de l'étranger.

Par le pouvoir discrétionnaire de ses membres, le CPCNG a un rôle technique à jouer lorsqu'il s'agit de consigner et d'approuver les noms géographiques destinés à un usage officiel. Dans ce monde en pleine évolution technologique, le CPCNG doit veiller à ce que les dossiers soient bien tenus et facilement accessibles puisqu'ils constituent une source très importante de renseignements géographiques.

À ce rôle technique du Comité s'en ajoute un autre, de nature socio-culturelle, qui est de conserver et de diffuser des renseignements sur la signification culturelle et historique des toponymes du Canada. Les noms géographiques ont une influence sur la vie quotidienne des Canadiens parce qu'ils sont le produit d'une tradition culturelle et qu'ils représentent une identité locale, provinciale et nationale. La toponymie est donc une partie intégrante de notre patrimoine culturel et un aspect de notre culture qui doit être préservé.

Puisque le CPCNG a de telles responsabilités, il faut non seulement souligner son importance sur le plan national et son rôle crucial de chef de file pour ce qui est des aspects culturels et techniques de la toponymie, mais aussi en tenir compte dans l'établissement de ses buts et la détermination des activités de son Secrétariat.

RENSEIGNEMENTS DE BASE SUR LE CPCNG

La première Commission géographique du Canada a été créée en 1897 pour répondre à un besoin précis : la normalisation de la désignation des entités géographiques. En effet, la cartographie liée à la mise en valeur des ressources au-delà des limites d'occupation de l'époque et la forte immigration avaient fait ressortir l'importance de la gestion des toponymes du pays.

Au cours de ses premières années d'existence, la Commission était essentiellement un organisme fédéral qui désignait les entités géographiques selon les recommandations faites par les autorités provinciales. Vers 1960, cependant, l'autorité toponymique fut déléguée aux provinces, de sorte que maintenant, les provinces et les territoires approuvent euxmêmes les toponymes des entités situées dans leur espace administratif respectif. L'autorité toponymique sur les terres de la Couronne au Canada (par ex. les parcs nationaux) est détenue conjointement par le ministère fédéral compétent et par la province ou le territoire visé.

Le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) est maintenant l'organisme-cadre, l'organisme fédéral chargé de coordonner l'activité toponymique au pays, d'encourager le développement de principes de normalisation à l'intérieur du Canada pour le traitement des noms et de la terminologie qui s'y rapporte et de favoriser l'élaboration de normes internationales en collaboration avec les Nations Unies et d'autres autorités toponymiques nationales chargées d'énoncer des règles et d'implanter des pratiques toponymiques.

Le CPCNG compte présentement 25 membres; les dix provinces et les deux territoires y sont représentés. Siègent également des représentants des ministères fédéraux chargés de la cartographie, des archives, des parcs nationaux, des terres indiennes, des statistiques et des questions linguistiques, ainsi que les présidents des comités consultatifs du CPCNG.

Ressources naturelles Canada veille à la présidence du Comité et fournit les services d'un Secrétariat. Depuis 1990, le président du CPCNG, nommé par le ministre, provient de l'extérieur du gouvernement.

* * * * *

Le premier décret créant une autorité toponymique nationale (la Commission géographique du Canada) remonte à 1897. Depuis cette date, le décret a été mis à jour plusieurs fois et le nom de la Commission a changé pour celui de Commission canadienne des noms géographiques en 1948 et celui de Comité permanent canadien des noms géographiques en 1961. Le Comité existe présentement en vertu du décret C.P. 1990-549 (voir l'annexe 2).

ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE

Lors de sa réunion annuelle de 1988, le CPCNG a créé un sous-comité chargé d'élaborer un plan stratégique quinquennal pour le Comité et son Secrétariat.

Cette décision visait à répondre à un certain nombre de préoccupations exprimées par les membres :

- depuis 1983, la question du niveau de soutien reçu par le Comité pour accomplir son mandat soulève des préoccupations;
- les membres sont de plus en plus conscients du fait que leur rôle socio-culturel (en plus de leur rôle technique) de consignation des toponymes est un élément essentiel de leur responsabilité à l'égard de la préservation du patrimoine national du Canada;
- un tel plan serait un outil de gestion utile en période de rationalisations et de compressions budgétaires.

Une équipe composée de cinq personnes et dirigée par M. André Lapierre, président du Comité consultatif sur la recherche toponymique, a travaillé au premier plan quinquennal. Les membres du CPCNG ont été consultés sur diverses questions, notamment sur l'élaboration d'un énoncé de mission, les responsabilités et buts du CPCNG, l'importance et la pertinence des activités actuelles du Secrétariat ainsi que le nombre d'années-personnes et les sommes d'argent pour les programmes affectées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de la toponymie au Canada.

Après avoir eu des discussions et apporté de légères modifications, le CPCNG a accepté le «Plan stratégique pour le CPCNG et son Secrétariat» au cours de sa réunion annuelle tenue à Winnipeg en septembre 1989.

À la réunion annuelle du CPCNG tenue en 1992 à St. John's, on a décidé que le Plan stratégique serait revu et modifié, puisque quatre années s'étaient écoulées depuis son élaboration.

Le président actuel, M. E.A. (Tony) Price, a rencontré, le 5 février 1993, M. J. Hugh O'Donnell (SMA, Levés, cartographie et télédétection, RNCan) et les présidents des quatre comités consultatifs du CPCNG. À ce moment là, on avait déjà demandé aux membres du CPCNG de donner leur point de vue sur de nouvelles orientations, sur des changements de priorités et sur les dépenses prévues, au cours des prochaines années, dans le domaine de la toponymie. Le Groupe des présidents a donc commencé son travail de mise à jour lors de sa rencontre de février.

Il semble évident que la mission, les responsabilités et les buts du CPCNG n'ont pas changé radicalement au cours des quatre ou cinq dernières années et que la plus grande partie du Plan stratégique de 1989 s'applique encore aujourd'hui. Le Groupe des présidents a recommandé de rédiger un nouveau texte en conservant les parties pertinentes du document précédent et en mettant l'accent sur les tâches principales du CPCNG; les buts stratégiques devraient refléter les aspects essentiels du travail effectué par le CPCNG; il faudrait aussi inclure des exemples d'activités, mais éviter les détails pour que l'élément pivot du Plan stratégique reste le travail à accomplir.

ÉNONCÉ DE MISSION DU CPCNG

En qualité d'autorité nationale chargée de coordonner l'activité toponymique touchant le Canada, le CPCNG a un rôle technique à jouer lorsqu'il s'agit de consigner et d'approuver, par le pouvoir discrétionnaire de ses membres, des noms destinés à un usage officiel, conformément aux normes et principes généraux qu'il a adoptés; et un rôle socio-culturel lorsqu'il s'agit de conserver et de diffuser des renseignements sur le contenu historique et culturel des toponymes canadiens. Le CPCNG est également l'autorité qui représente le Canada dans le cadre des activités internationales ayant trait aux normes et pratiques toponymiques qui sont en dehors de la compétence du ministère de la Défense nationale.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU CPCNG

- 1. Le CPCNG est l'autorité nationale chargée de coordonner l'activité toponymique au Canada.
- 2. Le CPCNG représente le Canada dans les activités toponymiques internationales.
- 3. De concert avec les provinces et les territoires membres, le CPCNG assure l'archivage et la préservation des toponymes canadiens.
- 4. De concert avec les provinces et territoires membres, le CPCNG diffuse de l'information au sujet de ses activités, des noms géographiques et des politiques de dénomination des lieux au Canada.

COMITÉS CONSULTATIFS ET GROUPES DE TRAVAIL

Dans le but d'aider le CPCNG dans l'accomplissement de ses diverses tâches, on a créé plusieurs comités consultatifs et groupes de travail. Certains avaient une fonction bien définie et ont été démantelés une fois leur travail terminé, alors que d'autres ont un rôle permanent de tribune de discussion sur des questions particulières intéressant tous les membres.

Auparavant, les comités consultatifs et les groupes de travail ont contribué à proposer et à élaborer des thèmes ou des idées pour les symposiums (p. ex. les noms autochtones), aux programmes de répertoires géographiques, à la production de vidéos, à la planification stratégique, aux discussions sur les noms parallèles, à l'élaboration de politiques sur les noms étrangers utilisés au Canada, au respect accru des lignes directrices fédérales en ce qui concerne le traitement des toponymes dans les deux langues officielles (y compris à l'élaboration d'une liste de noms pancanadiens), à la production du glossaire des Génériques en usage dans les noms géographiques du Canada et ainsi de suite.

Au cours des prochaines années, le travail de soutien au Comité ou à ses membres sera probablement effectué par les groupes suivants :

- le Comité consultatif de recherche toponymique (CCRT)
- le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et marines (CCNESMM)
- le Comité consultatif de nomenclature et de délimitation (CCND)
- le Comité consultatif sur les services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN)

Vous trouverez à l'annexe 3 le mandat de chacun des comités consultatifs.

De plus, on doit réunir à nouveau le Groupe de travail sur le répertoire national concis pour qu'il aide à régler certaines questions, comme la diffusion ou la formation. À cette fin, il sera peut-être nécessaire ou du moins utile de créer d'autres groupes spéciaux ou des sous-comités.

Depuis 1990, le président du CPCNG est une personne du secteur privé nommée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (maintenant Ressources naturelles Canada). On a constaté que les séances d'information avec les présidents des comités consultatifs, qui s'ajoutent aux contacts réguliers avec la Secrétaire exécutive, étaient profitables au président; en effet, elles lui ont permis de se tenir au courant des travaux généraux et particuliers du CPCNG et de son Secrétariat, de planifier les activités de la réunion annuelle et de faire le suivi pertinent.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Afin de répondre aux besoins des Canadiens, le CPCNG doit élaborer et exécuter des programmes axés sur une toponymie canadienne clairement documentée, dont les termes normalisés auront une diffusion aussi large que possible auprès du public. La distribution de cette information à l'étranger, avec l'aide des lignes directrices des Nations Unies, fera en sorte que les cartes et documents produits par d'autres pays contiendront les noms canadiens appropriés.

Pour constituer un tel service toponymique au Canada, il faut travailler dans plusieurs secteurs interdépendants et interreliés.

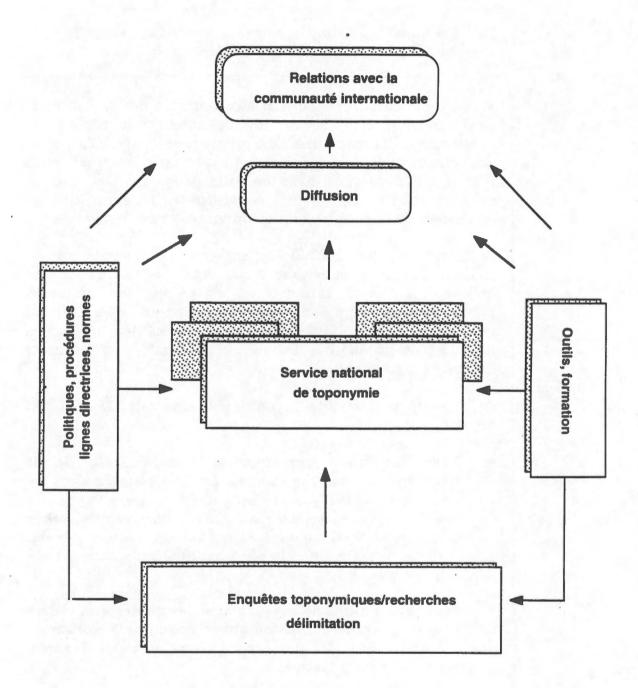
- Recueillir des noms géographiques dans tout le Canada et déterminer leur champ d'application.
- 2. Automatiser les fichiers toponymiques et garantir l'accès aux données dans les systèmes automatisés.
- 3. Élaborer des politiques, des normes, des lignes directrices et des principes nationaux en toponymie.
- 4. Offrir des méthodes, des outils et des cours de formation appropriés à l'appui des programmes du CPCNG.
- 5. Diffuser des renseignements toponymiques exacts.
- 6. Établir et entretenir des relations avec la communauté internationale.

La collecte de noms géographiques et la détermination de leur champ d'application (au moyen d'enquêtes toponymiques et de la consultation de dossiers) est une pierre d'assise de nos travaux. Cette étape permet de constituer des bases de données toponymiques utiles, précises et claires pour le Canada, et que le gouvernement et le secteur privé utiliseront à de multiples fins. Parallèlement à la consignation précise des noms utilisés par des groupes francophones, anglophones, autochtones et ethno-culturels du pays, il faut élaborer des lignes directrices et des politiques pour la reconnaissance de ces toponymes et leur traitement cohérent sur les cartes et dans les publications, au

Canada et à l'étranger. Pour aider à créer ce cadre et à le conserver, le CPCNG devrait élaborer et offrir les outils et la formation nécessaires.

Tout au long du processus de documentation de notre patrimoine toponymique, la diffusion des renseignements clairs et exacts tant sur le Comité, ses principes et ses méthodes que sur les noms géographiques canadiens, revêt une importance capitale. Pour s'acquitter des responsabilités inhérentes aux aspects technique et socio-culturel de sa mission de sauvegarde du patrimoine toponymique canadien, le CPCNG doit absolument diffuser les données consignées, traitées et officialisées. Il importe également que le CPCNG fasse profiter à d'autres de son expertise en travaillant aux plans des communications et des relations avec la communauté internationale; il pourra ainsi faire partager nos connaissances et notre expérience, et contribuer à l'élaboration de lignes directrices en matière de normalisation qui seront applicables à l'échelle de la planète.

De même, lorsqu'on veut élaborer un plan toponymique cohérent et bien structuré, il faut absolument tenir compte de l'absence de toponymes officiels pour les entités d'un grand nombre de régions dans le nord du Canada, de l'exercice des droits des peuples autochtones, et de l'importance de consigner par écrit des renseignements qui n'existent que dans la tradition orale et qui, en conséquence, se perdent rapidement. D'ailleurs l'importance des toponymes d'origine autochtone a déjà fait l'objet de résolutions au cours du Colloque sur les noms géographiques autochtones qui a eu lieu en 1986 (résolutions entérinées par le CPCNG en 1987).



- SECTEURS D'ACTIVITÉ CLEFS -

1. Collecte de noms géographiques au Canada et délimitation de leur champ d'application

À l'heure actuelle, c'est surtout aux membres des provinces et des territoires qu'il revient de documenter la toponymie canadienne. Il existe aussi des programmes parrainés par le gouvernement fédéral qui s'appliquent lorsqu'il s'agit de terres fédérales, comme dans le cas des parcs nationaux. Des ententes de partage des coûts avec des ministères fédéraux donnés pourraient faciliter le travail des provinces et des territoires.

Le principe 2 du CPCNG, qu'appuient tous ses membres, souligne l'importance de la reconnaissance de l'usage local. En étendant la zone canadienne visée par les enquêtes toponymiques, non seulement aidera-t-on à perpétuer l'utilisation des toponymes locaux, mais on découragera le recours à des motifs frivoles ou non pertinents pour nommer les lieux géographiques.

Afin de favoriser cette activité fondamentale, le CPCNG devrait :

- Favoriser une augmentation substantielle de la toponymie de base au Canada, particulièrement dans les provinces où il n'y a pas eu précédemment d'enquêtes toponymiques systématiques, dans le nord des territoires et des provinces, dans les autres zones occupées par des Autochtones ainsi que là où cohabitent plus d'un groupe linguistique.
- Fournir des outils de base, comme des guides, des vidéos et des séances de formation qui favoriseront la réalisation d'études sur le terrain qui soient uniformes, systématiques et exactes.
- Faire circuler les renseignements disponibles sur les subventions et les sources de financement.
- Favoriser les échanges de vue et d'expertise entre les administrations provinciales, territoriales et fédérale (au moyen de séances plénières et de comités consultatifs).
- Tenir à jour un répertoire des enquêtes toponymiques faites au Canada afin de vérifier où en sont les travaux dans tout le pays.

2. Automatisation des fichiers toponymiques et garantie de la disponibilité de l'information dans les systèmes automatisés

L'accroissement important de l'utilisation de bases de données informatisées et le développement de systèmes d'information géographique (SIG), dans les secteurs public et privé, nous obligent à avoir des dossiers toponymiques numériques complets, exacts et à jour.

Pour guider et aider le CPCNG et ses membres dans le cadre de cette activité clef, on a créé le Comité consultatif sur les services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN) dont le mandat est énoncé à l'annexe 3d.

En 1991, le CCSCDTN a proposé une «Vision», qui a par la suite été adoptée par le CPCNG, pour un Service canadien de données toponymiques numériques.

Les utilisateurs obtiennent des données toponymiques en surlignant, sur leur écran, les éléments de menu appropriés. Ils peuvent sauvegarder ce qu'ils veulent.

Le logiciel est intuitif, le temps de récupération est court et le système s'utilise avec tous les types d'ordinateur.

Certains usagers ont accès à des données entreposées sur place, d'autres à des données provenant d'emplacements situés ailleurs; la plupart utilisent un réseau transparent.

Les membres du CPCNG qui veulent modifier un élément de la base de données ou qui veulent y ajouter des éléments doivent se servir de leur mot de passe.

En septembre 1991, le CPCNG a accepté diverses recommandations (voir l'annexe 3), dont voici les principaux points :

• élaborer des politiques favorisant une libre circulation d'information entre les membres, prévoyant la vente aux utilisateurs finals et l'établissement de permis pour la réutilisation des données;

- développer des produits électroniques et imprimés qui ont pour but d'accroître la diffusion de renseignements toponymiques aux utilisateurs actuels et potentiels;
- se pencher sur les questions techniques et étudier les logiciels dans le but d'améliorer les données, les bases de données, l'accès et l'échange de données.

D'ici à l'an 2000, le CPCNG devrait se consacrer à cette vision et, de façon concrète :

- Constituer, à l'échelle nationale, une base de données toponymiques informatisée, renfermant des données à jour sur toutes les régions du pays.
- Veiller à ce que cette base de données corresponde aux normes uniformes en vigueur à l'aide du matériel et des logiciels utilisés couramment.
- Ajouter des zones de données correspondant à des questions importantes, comme des données et des graphies qui diffèrent des caractères romains habituels.
- Proposer une façon pratique de consigner l'étendue des entités dans un environnement numérique (avec l'aide du CCND pour fixer les limites).

Élaborer des mécanismes techniques fédéraux/provinciaux et fédéraux/territoriaux pour l'échange de données numériques.

- Relier la base de données toponymiques nationale à d'autres bases de données pertinentes (p. ex. recensement, altitudes).
- Veiller à ce que les membres du CPCNG puissent avoir accès à tous les fichiers toponymiques nationaux.
- Améliorer la précision des données numériques pour qu'elles incluent les secondes dans la zone des coordonnées.

3. Élaboration de politiques, normes, lignes directrices et principes nationaux en toponymie

L'on sait déjà que de nombreuses administrations exploitent des programmes très structurés, comportant des processus décisionnels bien définis. Cependant, pour aider ces provinces ou territoires (qui n'ont ni le temps ni les ressources humaines nécessaires pour élaborer leurs propres lignes directrices en matière de toponymie), on devrait conserver un cadre national général sur les principes et procédures de détermination des noms géographiques. De plus, ces lignes directrices donnent une idée globale du processus de dénomination des lieux aux particuliers ou aux organismes du Canada ou de l'étranger qui s'intéressent à la question.

Les normes et lignes directrices nationales peuvent aussi servir lorsqu'il est question du traitement des noms dans les langues officielles et les langues autochtones du Canada, de l'utilisation de noms officiels et non officiels et de l'utilisation de noms géographiques pour des cartes.

Le CPCNG doit maintenant élaborer des normes et des lignes directrices concernant la diffusion de renseignements toponymiques sous forme numérique afin d'accroître plutôt que de restreindre la disponibilité des données toponymiques.

Pour traiter ces questions, le CPCNG devrait :

- Tenir à jour les principes et procédures, y compris l'information qui reflète la pensée actuelle sur les noms parallèles.
- Proposer (p. ex. au Comité de conception des cartes du Centre canadien de cartographie) des idées pour la présentation de renseignements concernant les termes autochtones sur les cartes.
- Avoir une documentation officielle bien établie relative aux ententes fédérales-provinciales et fédéralesterritoriales sur le transfert et la diffusion de données toponymiques.
- Organiser pour les membres des échanges de vues sur diverses questions stratégiques - noms urbains, noms à

connotation négative, université, critères d'épellation des termes autochtones, politiques linguistiques, etc.

- Posséder de la documentation précise sur les questions de juridiction et de langue pour pouvoir traiter les noms d'entités sous-marines et d'entités maritimes importantes.
- Favoriser la participation d'organisations autochtones nationales aux réunions du CPCNG.

4. Fournir la méthodologie, les outils et la formation nécessaires pour soutenir les programmes de toponymie du CPCNG

Dans le secteur très spécialisé de la toponymie, c'est aux responsables de la détermination des noms, individuellement et collectivement, qu'il revient de fournir des méthodes, des outils et des cours de formation appropriés pour la normalisation des noms. Même si certaines administrations peuvent créer leur propre documentation, il existe de nombreux domaines d'intérêt commun, auxquels plusieurs parties peuvent contribuer. Les efforts du CPCNG devraient donc viser à fournir un cadre de travail uniforme et des méthodes adéquates qui pourront servir de base aux travaux subséquents.

Le CPCNG devrait:

- Fournir un guide de base sur les méthodes de collecte des données (applicable tant aux noms autochtones qu'aux autres).
- Produire un vidéofilm éducatif, qui servirait d'outil de formation et qui accompagnerait le guide sur la collecte des données.
- Tenir à jour un répertoire des recherches toponymiques en cours.
- Créer une bibliographie sur la toponymie autochtone et d'autres sections d'une bibliographie toponymique canadienne portant sur des éléments qui ont eu une certaine importance au cours de la décennie.
- Constituer, tenir à jour au besoin et mettre à la disposition des personnes intéressées un glossaire des termes toponymiques (y compris la toponymie générique) qui sont particulièrement utiles pour la normalisation des noms géographiques canadiens.
- Mettre à la disposition des personnes intéressées la documentation sur les zones de données et les normes relatives aux bases de données.

- Individuellement ou collectivement, offrir aux employés travaillant en toponymie dans les diverses administrations une formation initiale ou avancée.
- Servir à assurer l'uniformité dans la délimitation des entités géographiques.

5. Diffusion de renseignements toponymiques exacts

Si les renseignements sur les noms canadiens n'étaient pas diffusés, leur collecte et leur inscription dans une base de données seraient beaucoup moins utiles. Aujourd'hui, tant les utilisateurs des ministères gouvernementaux que ceux du secteur privé manifestent leur besoin de données officielles et normalisées.

Les cartographes, les sociétés de transport, les entreprises immobilières et touristiques, les spécialistes des références, les généalogistes et les enseignants ne sont que quelques-uns des nombreux utilisateurs des données sur les noms et les attributs. Leurs besoins sont variés : ils peuvent désirer obtenir des détails sur l'histoire d'un seul nom, sur l'orthographe de tous les noms officiels canadiens ou sur la situation géographique correspondant à chacun d'eux, et beaucoup d'autres choses encore. Les moyens utilisés pour y répondre varient, eux aussi, des réponses verbales aux bandes magnétiques.

Plus la demande pour des données numériques et l'accès direct est forte, et plus les possibilités de diffusion des nouveaux produits numériques sont nombreuses. Le CPCNG doit bien sûr respecter les moyens traditionnels de fournir des renseignements sur les noms, mais il doit aussi trouver des façons innovatrices d'offrir de nouveaux produits au public et aux secteurs de l'éducation, du commerce et de l'administration.

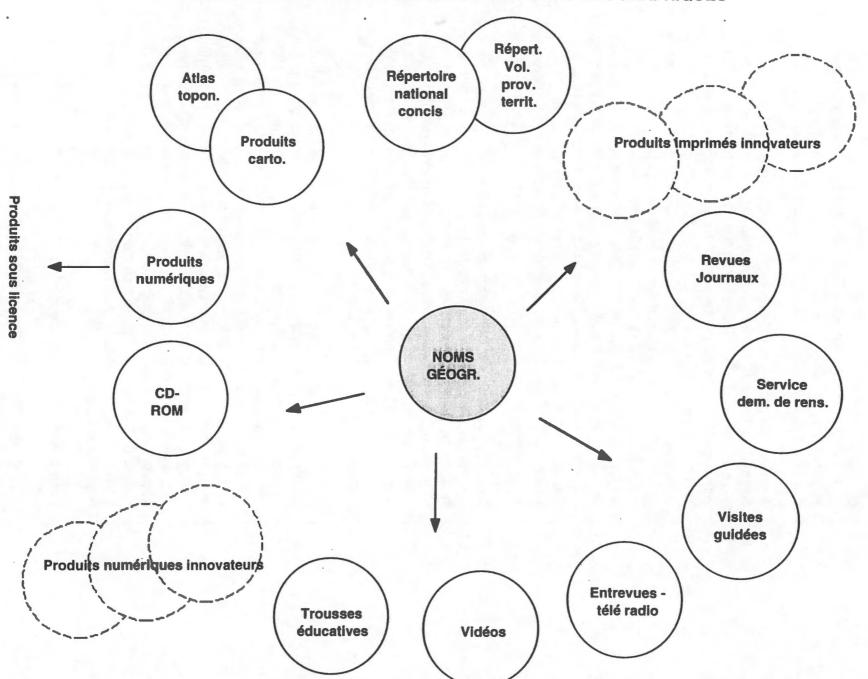
En faisant mieux connaître nos données et nos produits et en adoptant des stratégies promotionnelles proactives, nous familiariserons davantage les Canadiens avec les noms géographiques.

Dans cette perspective, le CPCNG devrait :

- Produire un répertoire géographique national en un volume ainsi que divers volumes pour les provinces, les territoires et les fonds marins, sous forme numérique et imprimée.
- Inciter EMR à travailler avec le secteur privé à la production de certaines formes d'atlas toponymiques ou de livres de cartes qui utiliseraient les noms de lieux en vigueur.

- Appuyer le travail des services de cartographie privés en leur fournissant, pour leur dossiers et produits, des données exactes et complètes sur les noms.
- Sensibiliser davantage le secteur de l'éducation aux aspects culturel, social et technique des noms géographiques et de la désignation des lieux, au Canada.
- En raison du contexte technologique actuel, évaluer la possibilité de créer des produits sur CD-ROM, vidéodisque, CD-I, etc. et, lorsque cela est possible, les créer.
- Lorsque cela est financièrement possible, étudier la possibilité de publier une carte spéciale des noms de lieux canadiens, des noms autochtones, ou d'autres cartes mettant en valeur différentes facettes de la toponymie canadienne.
- Profiter du centenaire (1997) pour faire connaître le travail déjà accompli et les objectifs visés dans le domaine de la désignation géographique au Canada.
- Publier des communiqués, des prospectus et des dépliants pour faire connaître certains aspects de la toponymie.
- Par la vente et la concession de permis, faciliter l'accès du public aux données du CPCNG.
- Collaborer avec les média en vue d'une diffusion plus large des renseignements toponymiques.

CERTAINS ÉLÉMENTS DE DIFFUSION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES



21

6. Communications et relations avec la communauté internationale

Depuis la première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en 1967, le Canada s'est avéré un chef de file en dirigeant divers travaux (ou en y participant) menés au cours des six conférences organisées dans le cadre des activités du groupe de travail du GENUNG (Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques) et pendant les activités de mise en oeuvre. En 1987, le Canada a été l'hôte de la cinquième Conférence, qui a eu lieu à Montréal. En 1988, à Québec, un cours de formation en toponymie a été donné à des représentants de pays africains francophones; en outre, des personnes ont contribué à des cours donnés en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud en présentant les séances ou encore en fournissant du matériel didactique.

Les programmes de cartographie ayant pris de plus en plus d'ampleur dans divers endroits du globe, le besoin en dossiers toponymiques normalisés et exacts, tenus de façon systématique, s'est aussi accru. Le Canada peut contribuer à la fois de l'expertise et du matériel au développement mondial dans ce domaine. Si on favorise les programmes toponymiques nationaux, on améliorera du même coup la normalisation toponymique internationale.

Le Canada a entretenu des relations de travail étroites avec d'autres pays ayant adopté un cheminement semblable au sien en toponymie, et il devrait continuer à consulter d'autres responsables de la désignation des lieux sur les questions d'intérêt commun. Ces dernières sont diverses, allant des questions transfrontalières au traitement de la toponymie autochtone, et de l'utilisation des toponymes dans un milieu bilingue ou multiculturel à l'utilisation de signes diacritiques, en passant par la diffusion. Dans le but de donner des noms appropriés pour la cartographie des régions de l'extérieur du Canada, il doit y avoir une communication efficace entre le Secrétariat du CPCNG et les organismes décisionnaires d'autres parties du monde.

Pour conserver son rôle de chef de file, le CPCNG doit :

• Assurer un leadership dans les travaux des Nations Unies portant sur la normalisation des noms géographiques.

- Évaluer la conformité du Canada aux politiques des Nations Unies en matière de toponymie, les mettre en application au besoin, et faire rapport aux Nations Unies.
- Par son interaction avec différents pays, faire connaître les noms géographiques officiels du Canada ainsi que les politiques, normes et procédures qui y sont associées.
- Offrir des documents, des cours de formation, des séances de discussion ou d'autres formes d'aide aux pays qui travaillent à mettre sur pied des programmes de normalisation des noms géographiques.
- Par l'entremise du Secrétariat du CPCNG, fournir des noms étrangers conformément aux lignes directrices des Nations Unies relatives à la cartographie canadienne de territoires à l'extérieur du Canada.

			*	
				,
			•	
the control of the second of the second				

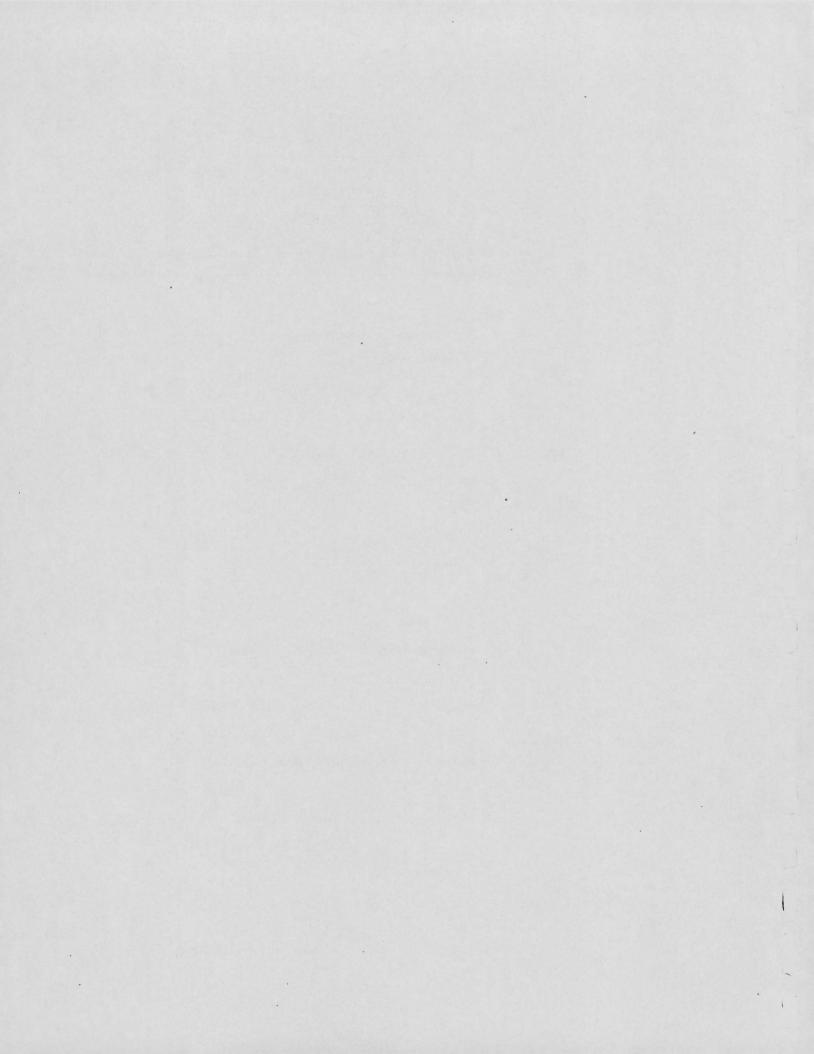
COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

0A\$0A\$0A\$0A\$0A\$0A\$0A\$0

PLAN STRATÉGIQUE

ANNEXES

- Composition du CPCNG
- CPCNG Décret du Conseil C.P. 1990-549
- Mandats des comités consultatifs
- Composition des comités consultatifs



Annexe 1 • Composition du CPCNG, novembre 1993

M. E.A. Price, Président, CPCNG 10, rue Sainte-Anne C.P. 833 Québec (Québec)

G1R 4S7 .

Tél.: (418) 692-2175

Téléc.: (418) 692-4161

M. J.H. O'Donnell Sous-ministre adjoint, Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 10e étage Ottawa (Ontario)

K1A 0E4

Tél.: (613) 995-4448

Téléc.: (613) 995-0842

M. Dave Carney Directeur, Centre canadien de cartographie Ressources naturelles Canada 615, rue Booth, pièce 509 Ottawa (Ontario)

K1A 0E9

Tél.: (613) 995-4643

Téléc.: (613) 995-8737

Col. Fred Noseworthy Directeur, Géogaphie (opérations) Ministère de la Défense nationale Ottawa (Ontario)

K1A 0K2

Tél.: (613) 995-3829

Téléc.: (613) 996-3328

M. G.R. Douglas Hydrographe fédéral Service hydrographique du Canada Ministère des Pêches et des Océans 615, rue Booth, pièce 209 Ottawa (Ontario)

K1A 0E6

Tél.: (613) 995-4413

Téléc.: (613) 996-9053

M. Graham Swan

Directeur, Direction des terres et de l'environnement Direction des réserves et des fidéicommis Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Les Terrasses de la Chaudière Ottawa (Ontario)

K1A 0H4

Tél.: (819) 994-3368

Téléc.: (819) 953-9403

M. Roger Gagnon Sous-ministre adjoint, Service de traduction Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél.: (819) 997-8842

Téléc.: (819) 997-9227

M. Jean-Pierre Wallot Archiviste national, Archives nationales du Canada 395, rue Wellington Ottawa (Ontario)

K1A 0N3

Tél.: (613) 992-2473

Téléc.: (613) 992-9010

M. Maxwell Sutherland Historien en chef, Recherches historiques Service canadien des parcs Ministère de l'Environnement 3e étage, pièce 303, Les Terrasses de la Chaudière Ottawa (Ontario)

K1A 1G2

Tél.: (819) 997-6280

Téléc.: (819) 953-4909

M. V.B. Glickman Directeur, Division de la géographie Statistique Canada, Tunney's Pasture Ottawa (Ontario)

K1A 0T6

Tél.: (613) 951-9710

Téléc.: (613) 951-0569

M. Andrew Okulitch Institut de géologie sédimentaire et pétrolière Commission géologique du Canada 3303-33e rue N-O Calgary (Alberta)

T2L 2A7

Tél.: (403) 292-7132

Téléc.: (403) 292-5377

Mr. Gary T. Sawayama
Director, Surveys and Resource Mapping Branch
B.C. Lands, 4th Floor
1802 Douglas Street
Victoria (Colombie-Britannique)

V8V 1X4

Tél.: (604) 387-9327

Téléc.: (604) 356-7831

Dr. Frits Pannekoek Director, Historic Sites and Archives Service Alberta Community Development 8820-112th Street Edmonton (Alberta)

T6G 2P8

Tél.: (403) 427-2022

Téléc.: (403) 432-1376

Mr. John Turnbull General Manager, Central Survey and Mapping Agency Saskatchewan Property Management Corporation 2045 Broad Street Regina (Saskatchewan)

S4P 3V7

Tél.: (306) 787-4900

Téléc.: (306) 787-3023

M. Gerald F. Holm Toponymiste provincial Programme des noms géographiques du Manitoba Ministère des Ressources naturelles 1007, rue Century Winnipeg (Manitoba)

R3H 0W4

Tél.: (204) 945-1798

Téléc.: (204) 945-1365

M. P.L. Finos Arpenteur général, Direction de l'information sur les terres et les ressources Ministère des Richesses naturelles ICI House, 4e étage 90, avenue Sheppard Est North York (Ontario)

M. Henri Dorion Président, Commission de toponymie 1245, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec)

G1S 4P2

M2N 3A1

Tél.: (418) 644-3688

Tél.: (416) 314-1286

Téléc.: (418) 644-9466

Téléc.: (416) 314-1336

M. Roger Gaudet Société d'information géographique du Nouveau-Brunswick C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

Tél.: (506) 453-2154 Téléc.: (506) 453-3898

Mr. James Ramsay Director, Real Property Records Division Provincial Treasury 1st Floor, Shaw Building Government of P.E.I. P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

C1A 7N8

Tél.: (902) 368-5970

Téléc.: (902) 368-5175

Téléc.: (902) 424-3173

Téléc.: (709) 729-0690

Téléc.: (403) 873-0205

Téléc.: (613) 564-9067

Mr. Keith AuCoin
Director of Surveys
Department of Natural Resources
780 Windmill Road
Torrington Place
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B3B 1T3 Tél. : (902) 424-3145

Mr. Neil MacNaughton,
Director of Surveys and Mapping
Department of Environment and Lands
Howley Building, Higgins Line
P.O. Box 8700
St. John's (Terre-Neuve)

A1B 4J6 Tél. : (709) 729-3239

Mr. Jeff Hunston
Director, Heritage Branch
Department of Tourism
P.O. Box 2703

Whitehorse (Yukon) Tél.: (403) 667-5363 Téléc.: (403) 667-2634

Mr. Randolph Freeman
Geographical Names Program
Government of the N.W.T.
Department of Education, Culture and Employment
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Tél.: (403) 873-0205

M. André Lapierre Département de linguistique Université d'Ottawa 78, rue Laurier

Ottawa (Ontario)

K1N 6N5 Tél.: (613) 564-9081

J. Roger Pitblado, Ph.D.
Department of Geography
Laurentian University
Ramsey Lake Road
Sudbury (Ontario)

P3E 2C6 Tél.: (705) 675-1151, ext. 335 Téléc.: (705) 675-4872

Annexe 2

COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

04&0&*0&*0&*0A*0A*0A*0

DÉCRET

0404004004004048

C.P. 1990-549



PRIVY COUNCIL . CONSEIL PRIVÉ

Sur avis conforme du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'abroger le décret C.P. 1969-1458 du 22 juillet 1969 et de prendre en remplacement le Décret constituant le Comité permanent canadien des noms géographiques, ci-après.

CERTIFIED TO BE A TRUE COPY - COPIE CERTIFIÉE CONFOR

(Treein

DÉCRET CONSTITUANT LE COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Titre abrégé

1. <u>Décret sur le Comité permanent canadien des noms</u> géographiques.

<u>Définitions</u>

- 2. Les définitions suivantes s'appliquent au présent décret.
- «Comité» le Comité permanent canadien des noms géographiques constitué en vertu du paragraphe 3(1). (Committee)
- «ministère» Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. (Department)
- «ministre» Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. (Minister)
- «président» Le président du Comité, nommé en vertu de l'article 4. (Chairperson)

Constitution du Comité

- 3. (1) Est constitué un organisme national chargé de coordonner toutes les questions relatives à la nomenclature géographique du Canada. dénommé Comité permanent canadien des noms géographiques.
 - (2) Le Comité est composé d'un président et des membres suivants:
 - a) un sous-ministre adjoint du ministère;
- b) un représentant du Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection du ministère;
- c) un représentant du Secteur de la Commission géologique du Canada, du ministère:
 - d) l'hydrographe fédéral du ministère des Pêches et des Océans;
- e) un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;
- f) le directeur Géographie (Opérations) du ministère de la Défense nationale;
 - g) l'archiviste national du Canada;
- h) le sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction) du Secrétariat d'État du Canada;

- i) le directeur de la Recherche historique du Service canadien des parcs du ministère de l'Environnement;
- j) le directeur de la Division de la géographie de Statistique Canada;
- k) un représentant de chaque province et de chaque territoire du Canada, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire;
- l) d'autres membres nommés par le ministre, y compris des présidents de comités consultatifs constitués en application du paragraphe 10(1).
- 4. Le président du Comité est nommé par le ministre en consultation avec les membres du Comité.

: Fonctions et pouvoirs du Comité

- 5. Le Comité élabore des principes, procédures et lignes directrices pour la dénomination des lieux au Canada et pour les questions régissant l'utilisation de la nomenclature géographique des pays étrangers.
- 6. Le Comité informe les autorités compétentes des programmes et des ressources qui existent pour faire des recherches et des études sur les noms et la terminologie géographiques.
- 7. Les décisions relatives aux noms géographiques approuvées par les autorités compétentes fédérales, provinciales ou territoriales deviennent des décisions officielles du Comité.
- 8. (1) Toutes les questions qui se posent dans les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada au sujet de la nomenclature des pays étrangers sauf où existent des engagements internationaux spécifiques et obligeants, doivent être soumises au Comité pour qu'il les étudie.
- (2) Les ministères, les organismes et les sociétés d'État visés au paragraphe (1) doivent accepter les décisions du Comité concernant la nomenclature géographique du Canada et s'y soumettre, et ils doivent appliquer, en conformité avec les autres engagements internationaux du gouvernement du Canada, les principes, procédures et lignes directrices du Comité en matière de traitement de la nomenclature géographique des pays étrangers.

Fonctionnement

- 9. Le Comité décide de ses règles de procédure et de son mode de fonctionnement.
- 10. (1) Le Comité peut constituer, au besoin, des sous-comités et des comités consultatifs.
- (2) Le Comité peut recommander la nomination de présidents et de membres des sous-comités et des comités consultatifs visés au paragraphe (1).

- 11. Le Comité tient au moins une séance plénière par année civile.
- 12. Le Comité fait rapport au ministre au moins annuellement.
- 13. Le Comité dispose des services d'un secrétariat, fourni par le ministère, ayant les ressources voulues pour remplir ses fonctions.
 - 14. Le secrétariat est dirigé par un secrétaire général.
- 15. Le secrétaire général relève du président et est responsable de l'activité fonctionnelle du secrétariat.
- 16. Le secrétaire général soumet au moins une fois par année au Comité un rapport et une proposition de plan d'activité pour le secrétariat.
- 17. Le secrétaire général, de concert avec les représentants des autorités compétentes, a le pouvoir de régler au nom du Comité toutes les questions courantes en matière de nomenclature géographique.

Rémunération et indemnités

- 18. (1) Les membres du Comité, des sous-comités et des comités consultatifs travaillent bénévolement.
- (2) Par dérogation au paragraphe (1), les membres du Comité, des sous-comités et des comités consultatifs, de même que le secrétaire général et les secrétaires des sous-comités et des comités consultatifs, peuvent se faire rembourser les frais de déplacement et de subsistance nécessairement rattachés aux travaux de Comité.
- 19. Les fonds pour les activités du Comité sont prévus dans le budget du Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection du ministère.

NOTE EXPLICATIVE (La présente note ne fait pas partie du décret)

Ce décret révoque le décret C.P. 1969-1458 du 22 juillet 1969, le remplaçant par un nouveau décret constituant le Comité permanent canadien des noms géographiques.

Ce décret énonce plus clairement les responsabilités des membres provinciaux et fait état particulièrement de l'autorité des deux territoires sur les noms géographiques. Le décret change aussi la disposition ayant trait à la nomination d'un président.

ANNEXE 3

COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

0440440440440440440440

COMITÉS CONSULTATIFS

MANDATS

- Nomenclature et délimitation
- •Noms d'entités sous-marines et marines
- Recherche toponymique
- Services canadiens de données toponymiques numériques

COMITÉ CONSULTATIF DE LA NOMENCLATURE ET DE LA DÉLIMITATION

Mandat

En collaboration avec les autres comités consultatifs du CPCNG, le Comité consultatif doit remplir les fonctions et atteindre les objectifs suivants :

servir les besoins du Comité permanent canadien des noms géographiques en lui fournissant des informations et des compétences spécialisées en matière de nomenclature et de délimitation d'entités géographiques, c'est-à-dire :

1. Délimitation

Offrir des conseils et de l'aide en ce qui concerne l'attribution de noms géographiques et la délimitation des entités géographiques.

2. Définition

Clarifier, décrire et définir la nomenclature canadienne appropriée, maintenir et mettre à jour un glossaire des termes génériques en usage au Canada.

3. Application

- Trouver des moyens de permettre une application rigoureuse et précise de la terminologie géographique, en préparant des directives destinées à ceux qui souhaitent soumettre des noms d'entités naturelles et en les identifiant sur des cartes, tout en tenant compte des principes généraux du CPCNG relativement aux problèmes particuliers de dédoublement, d'association et de délimitation liés à ces entités, et en essayant de résoudre des problèmes spécifiques posés par le caractère éphémère de certaines entités telles que les glaciers;
- b) Trouver des moyens de faire utiliser correctement la nomenclature dans l'attribution de noms géographiques et la délimitation des entités géographiques.

COMITÉ CONSULTATIF DES NOMS D'ENTITÉS SOUS-MARINES ET MARINES

Mandat

Le nom et le mandat actuels du Comité ont été approuvés par le CPCNG en 1984.

Le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et marines est chargé des tâches énumérées ci-après :

- 1. Recommander au CPCNG l'adoption ou le rejet de noms désignant des entités sous-marines situées dans les eaux canadiennes et dans les régions intéressant le Canada.
- 2. Établir pour les entités sous-marines une terminologie générique adéquate qui sera utilisée au Canada et définir les termes choisis.
- 3. Déterminer sur des cartes bathymétriques l'étendue des entités sous-marines auxquelles un nom a été donné.
- 4. Faire connaître les décisions du CPCNG concernant les noms d'entités sousmarines aux membres de la collectivité scientifique qui s'intéressent au fond de l'océan, aux provinces compétentes ainsi qu'aux autres organismes et personnes qui s'intéressent aux entités sous-marines.
- 5. Établir et tenir à jour une base de données sur les noms d'entités sous-marines.
- 6. Faire connaître le Comité aux scientifiques qui s'intéressent à l'étude du fond de l'océan.
- 7. Examiner les limites des grandes masses d'eau déjà nommées qui se trouvent au large des côtes, en territoire canadien, afin de veiller à ce qu'elles soient inscrites de façon cohérente sur les cartes fédérales et, au besoin, recommander au CPCNG les changements qu'il conviendrait d'apporter.
- 8. Présenter au CPCNG des recommandations concernant la propriété des nouveaux noms proposés pour désigner de grandes masses d'eau situées au large des côtes.
- 9. Examiner la terminologie générique maritime afin de déterminer si les termes sont justes et adéquats et formuler à l'intention du CPCNG des recommandations à cet égard.
- 10. Examiner les noms utilisés dans les deux langues officielles pour désigner les grandes masses d'eau situées au large des côtes et formuler à l'intention du CPCNG des recommandations à cet égard.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RECHERCHE TOPONYMIQUE

Mandat

Le Comité consultatif doit remplir les fonctions et atteindre les objectifs suivants :

Conseiller le CPCNG sur des questions de toponymie afin de lui permettre d'atteindre les buts qu'il s'est fixés en matière de recherche toponymique sur le terrain au Canada, de diffusion de l'information sur les noms géographiques et d'élaboration de politiques, de principes et de procédures (par exemple, en ce qui concerne les noms officiels et autochtones, et les noms parallèles), c'est-à-dire:

Fournir une tribune de discussion composée de spécialistes;

Cerner les besoins en recherche toponymique;

Produire des outils de recherche toponymique;

Entreprendre des recherches sur des questions précises de toponymie;

Présenter des recommandations au CPCNG sur les directives;

Promouvoir la collecte d'informations sur des recherches toponymiques et la diffusion de ces informations de façon permanente;

Se renseigner, le cas échéant, sur les sources de financement de recherches appropriées;

Encourager des projets sur les questions toponymiques réalisés en coentreprise par le gouvernement, des établissements d'enseignement et le secteur privé.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES CANADIENS DE DONNÉES TOPONYMIQUES NUMÉRIQUES

La vision

La vision concernant un service canadien de données toponymiques numériques comporte les aspects suivants :

Les utilisateurs extraient les données toponymiques en choisissant l'article voulu dans un menu s'affichant sur leur écran d'ordinateur. Ils peuvent sauvegarder toutes les données qu'ils désirent.

Le logiciel est intuitif, le temps d'accès à l'information est rapide et le système s'utilise sans égard à l'ordinateur employé.

Certains utilisateurs accèdent à des données sauvegardées localement, d'autres à des données se trouvant à des endroits éloignés, et la plupart recourent à un réseau transparent.

Pour modifier des articles de la base de données ou en ajouter, les membres du CPCNG utilisent un mot de passe.

Mandat

Les buts et les fonctions du Comité consultatif sur les services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN), conjointement avec les autres comités consultatifs du CPCNG, sont les suivants :

«Fournir des conseils relativement aux services canadiens de données toponymiques numériques et orienter l'élaboration, la mise en oeuvre et la surveillance de tels services de sorte que le CPCNG puisse atteindre ses objectifs et réaliser sa vision.»

À cette fin, le Comité doit :

- Constituer une tribune pour favoriser la discussion avec les autorités compétentes;
- Examiner les préoccupations des membres du CPCNG et les questions liées au développement de produits électroniques, ainsi qu'à l'accessibilité, à l'échange et à la vente de données toponymiques;
- Examiner les normes relatives à l'emmagasinage et à l'échange de données qui conviennent le mieux aux besoins du CPCNG;
- Encourager la disponibilité et la diffusion continuelle de données toponymiques de haute qualité sous forme numérique;
- Élaborer et recommander des lignes directrices pertinentes et des initiatives appropriées à l'intention du CPCGN;
- Faire état au CPCNG des progrès technologiques qui peuvent avoir un effet sur le développement et la mise en oeuvre d'un service canadien de données toponymiques numériques.

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Annexe 4

COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

04404¢04¢04¢04¢04¢04¢0

COMITÉS CONSULTATIFS

COMPOSITION

048048048048

- Nomenclature et délimitation
- •Noms d'entités sous-marines et marines
- Recherche toponymique
- Services canadiens de données toponymiques numériques

NOMENCLATURE ET DELIMITATION (CCND)

COMPOSITION, NOVEMBRE 1993

M. Andrew Okulitch Institut de géologie sédimentaire et pétrolière Commission géologique du Canada 3303-33e rue N-O Calgary (Alberta)

T2L 2A7

Tél.: (403) 292-7132

Téléc.: (403) 292-5377

Mr. Jeff Hunston Director, Heritage Branch Department of Tourism P.O. Box 2703

Whitehorse (Yukon) Tél.: (403) 667-5363

Téléc.: (403) 667-2634

Mr. Randolph Freeman Geographical Names Program Government of the N.W.T. Department of Education, Culture and Employment Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

X1A 2L9

Tél.: (403) 873-0205

Téléc.: (403) 873-0205

M. Maxwell Sutherland Historien en chef, Recherches historiques Service canadien des parcs Ministère de l'Environnement 3e étage, pièce 303, Les Terrasses de la Chaudière Ottawa (Ontario)

K1A 1G2

Tél.: (819) 997-6280

Téléc.: (819) 953-4909

M. M.B. Smart Direction de l'information sur les terres et les ressources Ministère des Richesses naturelles ICI House, 4e étage

90, avenue Sheppard Est North York (Ontario)

M2N 3A1

Tél.: (416) 314-1278

Téléc.: (416) 314-1338

Ms. Janet Mason Surveys and Resource Mapping Branch B.C. Lands, 4th Floor 1802 Douglas Street Victoria (Colombie-Britannique)

V8V 1X4

Tél.: (604) 356-7831

Téléc.: (604) 356-7831

M. Jean-Yves Dugas Responsable de la recherche toponymique Commission de toponymie 1245, chemin Sainte-Foy Québec (Québec)

G1S 4P2

Tél.: (418) 643-0768

Téléc.: (418) 692-4161

Mr. Gordon Handcock Department of Geography Memorial University St. John's (Terre-Neuve)

A1C 5S7

Tél.: (709) 737-8984

Téléc.: (709) 737-4000

Mme Chantal Cormier Formation professionnelle et technique Services de traduction Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Les Terrasses de la Chaudière 15, rue Eddy, pièce 6F19 Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél.: (819) 953-6006

Téléc.: (819) 997-7638

Mme Helen Kerfoot Secrétariat, Noms géographiques 615, rue Booth, pièce 650 Ottawa (Ontario)

K1A 0E9

Tél.: (613) 992-3405

Téléc.: (613) 943-8282

Membres par correspondance:

Dr E. Whalley 175 Blenheim Drive Ottawa (Ontario)

K1L 5B8

Tél.: (613) 746-0297

Mrs. Maryalice H. Stewart P.O. Box 835 Banff (Alberta)

TOL OCO

Tél.: (403) 762-3267

NOMS D'ENTITÉS SOUS-MARINES ET MARINES (CCNESMM)

COMPOSITION, NOVEMBRE 1993

M. G.R. Douglas
Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et des Océans
615, rue Booth, pièce 209
Ottawa (Ontario)

K1A 0E6

Tél.: (613) 995-4413

Téléc.: (613) 996-9053

M. B.R. Pelletier Commission géologique du Canada 601, rue Booth, pièce 379 Ottawa (Ontario)

K1A 0E8

Tél.: (613) 995-4965

Téléc.: (613) 992-2468

M. Gordon Fader Région Scotia-Fundy Centre géoscientifique de l'Atlantique Institut Bedford océanographique C.P.1006 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B2Y 4A2

Tél.: (902) 426-2159

Téléc.: (902) 426-7827

Dr. G.H. Jones Alconsult International Limited P.O. Box 6632, Station D Calgary (Alberta)

T2P 2E4

Tél.: (403) 262-5886

Téléc.: (403) 262-3544

M. Clifford G. Chaulk Ministère de la Défense nationale D Carto/Maritime, pièce 366 615 Booth Street Ottawa (Ontario)

K1A 0E6

Tél.: (613) 992-7746

Téléc. : (613) 996-3328

M. Georges Drapeau Institut national de la recherche scientifique Université du Québec 310, avenue des Ursulines Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Tél.: (418) 724-1769

Téléc.: (418) 723-7234

Mr. Randolph Freeman Geographical Names Program Government of the N.W.T. Department of Education, Culture and Employment Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) Tél.: (403) 873-0205 X1A 2L9

Mme Chantal Cormier Formation professionnelle et technique Services de traduction Travaux publics et Services gouvernement aux Canada Les Terrasses de la Chaudière 15, rue Eddy, pièce 6F19 Ottawa (Ontario) K1A 0M5 Tél.: (819) 953-6006

Mme Sheila Acheson Agente de la politique Service hydrographique du Canada Ministère des Pêches et des Océans 615, rue Booth, pièce 241 Ottawa (Ontario) K1A 0E6 Tél.: (613) 995-5249

Mme Helen Kerfoot Secrétariat, Noms géographiques 615, rue Booth, pièce 650 Ottawa (Ontario) K1A 0E9

Tél.: (613) 992-3405

Téléc.: (613) 996-9053

Téléc.: (613) 943-8282

Téléc.: (819) 997-7638

Téléc.: (403) 873-0205

RECHERCHE TOPONYMIQUE (CCRT)

COMPOSITION, NOVEMBRE 1993

M. André Lapierre Département de linguistique Université d'Ottawa 78, rue Laurier Ottawa (Ontario)

K1N 6N5

Tél.: (613) 564-9081

Mr. Jeff Hunston Director, Heritage Branch Department of Tourism

P.O. Box 2703

Whitehorse (Yukon) Tél.: (403) 667-5363

Téléc.: (403) 667-2634

Téléc.: (613) 564-9067

Téléc.: (418) 692-9466

Téléc.: (204) 945-1365

Mr. Randolph Freeman Geographical Names Program Government of the N.W.T.

Department of Education, Culture and Employment

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

X1A 2L9 Tél.: (403) 873-0205

Téléc.: (403) 873-0205

M. Jean Poirier Adjoint au Président Commission de toponymie 1245, chemin Sainte-Foy Québec (Québec)

G1S 4P2 Tél.: (418) 643-8660

M. Gerald F. Holm Toponymiste provincial Programme des noms géographiques du Manitoba Ministère des Ressources naturelles 1007, rue Century Winnipeg (Manitoba)

Tél.: (204) 945-1798 R3H 0W4

M. M.B. Smart Direction de l'information sur les terres et les ressources Ministère des Richesses naturelles ICI House, 4e étage 90, avenue Sheppard Est North York (Ontario)

M2N 3A1 Tél.: (416) 314-1278 Téléc.: (416) 314-1338 Dr. W.C. Wonders 2545 Beach Drive Victoria (Colombie-Britannique) **V8R 6K3** Tél.: (604) 370-2787

Mr. Gordon Handcock Department of Geography Memorial University St. John's (Terre-Neuve)

A1C 5S7

Tél.: (709) 737-8984

M. P. Goldring Historien, Recherches historiques Service canadien des parcs Ministère de l'Environnement 3e étage, Les Terrasses de la Chaudière Ottawa (Ontario)

K1A 1G2

Tél.: (819) 997-0524

Téléc.: (819) 953-4909

Téléc.: (709) 737-4000

Mme Betty Kidd Directrice, Division des archives visuelles et sonores Archives nationales du Canada 395, rue Wellington Ottawa (Ontario)

K1A 0N3

Tél.: (613) 995-7504

Téléc.: (613) 995-4451

Ms. Janet Mason Surveys and Resource Mapping Branch B.C. Lands, 4th Floor 1802 Douglas Street Victoria (Colombie-Britannique) V8V 1X4

Tél.: (604) 356-7831

Téléc.: (604) 356-7831

Mme Helen Kerfoot Secrétariat, Noms géographiques 615, rue Booth, pièce 650 Ottawa (Ontario)

K1A 0E9

Tél.: (613) 992-3405

Téléc.: (613) 943-8282

SERVICES CANADIENS DE DONNÉES TOPONYMIQUES NUMÉRIQUES (CCSCDTN)

COMPOSITION, NOVEMBRE 1993

J. Roger Pitblado, Ph.D. Department of Geography Laurentian University Ramsey Lake Road Sudbury (Ontario)

P3E 2C6

Tél.: (705) 675-1151, ext. 335

Téléc.: (705) 675-4872

M. Gerald F. Holm Toponymiste provincial Programme des noms géographiques du Manitoba Ministère des Ressources naturelles 1007, rue Century Winnipeg (Manitoba)

Tél.: (204) 945-1798 R3H 0W4

M. Roger Gaudet Société d'information géographique du Nouveau-Brunswick C.P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

Tél.: (506) 453-2154

Téléc.: (506) 453-3898

Téléc.: (403) 873-0205

Téléc.: (204) 945-1365

Mr. Randolph Freeman Geographical Names Program Government of the N.W.T. Department of Education, Culture and Employment Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Tél.: (403) 873-0205

Mr. Neil MacNaughton, Director of Surveys and Mapping Department of Environment and Lands Howley Building, Higgins Line

P.O. Box 8700

St. John's (Terre-Neuve)

A1B 4J6 Tél.: (709) 729-3239 Téléc.: (709) 729-0690

Mrs. Barbara Farrell Map Librarian Carleton University Colonel By drive Loeb Building D299 Ottawa (Ontario)

K1S 5B6

Tél.: (613) 788-2600, ext. 2515

Téléc.: (613) 788-2750

Historic Sites and Archives Service Alberta Community Development 8820-112th Street Edmonton (Alberta)

T6G 2P8

Tél.: (403) 427-5222

Téléc.: (403) 292-5377

M. Jeff Ball Coordonnateur de la base de données Direction de l'information sur les terres et les ressources Ministère des Richesses naturelles ICI House, 4e étage 90, avenue Sheppard Est North York (Ontario)

M2N 3A1

Tél.: (416) 314-1722

Téléc.: (416) 314-1338

M. David Brown Division des archives visuelles et sonores Archives nationales du Canada 344, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0N3

Tél.: (613) 947-0709

Téléc.: (613) 995-6575

Ms. Janet Mason Surveys and Resource Mapping Branch B.C. Lands, 4th Floor 1802 Douglas Street Victoria (Colombie-Britannique) V8V 1X4 Tél.: (604) 356-7831

Téléc.: (604) 356-7831

M. Alain Vallières Directeur des opérations Commission de toponymie 1245, chemin Sainte-Foy Québec (Québec)

G1S 4P2

Tél.: (418) 644-2392

Téléc.: (418) 644-4161

M. Peter Revie Gestionnaire de la base de données (BDTC) Noms géographiques 615, rue Booth, pièce 650 Ottawa (Ontario, K1A 0E9

Tél.: (613) 996-8388

Téléc.: (613) 943-8282

Mme Helen Kerfoot Secrétariat, Noms géographiques 615, rue Booth, pièce 650 Ottawa (Ontario)

K1A 0E9

Tél.: (613) 992-3405

Téléc.: (613) 943-8282

GSC/CGC OTTAWA

